SECOND
DIALOGUE
DE QUELQUES BOURGEOIS,
DÉDIÉ
A NOSSEIGNEURS DES COMMUNES.

NOUS vous avons promis, NOSSEIGNEURS, de vous communiquer nos conversations sur vos opérations, & les moyens qui nous restoient de remédier aux maux que vous nous avez faits ; & d'arrêter ceux que vous nous faites, qui deviennent tous les jours plus intolérables. Les incendies & les ravages qui détruisent nos Campagnes, (fléaux qui vous sont tous attribués) semblent attester la vérité d'un moyen dont vous vous êtes servis pour faire retenir un de vos Députés pendant un mois dans une petite ville. (Parce que vous redoutiez ses talens & sa fermeté dans votre assemblée.) Vous aviez donc persuadé au Peuple qu'il vouloit faire mourir les enfans au-dessous de sept ans, & les vieillards au-dessus de cinquante ; mais, MESSIEURS, ce que nous éprouvons est encore bien pire ; car il est évident que vous avez résolu de faire périr les hommes de tout âge, les uns par les autres. N'est-il pas vrai, NOSSEIGNEURS, que si vous détruisez les riches & les nobles, ils n'auront plus de l'argent pour nous faire travailler ? N'est-il pas encore plus vrai que les villes ne produisant rien par elles-mêmes, si les nou-

veaux dogues que vous mettez en œuvre détruiſent les grains & toutes des denrées de la campagne, les villes creveront de faim ? N'eſt-il pas évident que pour arrêter les progrès d'un ſi grand mal, il faudra que les habitans des villes s'aſſemblent, qu'ils faſſent des battues, & tuent ces pauvres payſans abuſés, cent fois plus malheureux que coupables ; & ne voilà-t-il pas bien démontré par le fait, que votre projet eſt de nous détruire les uns par les autres ? Et livrer enſuite nos malheureux reſtes ſans réſiſtance à l'ennemi ou à l'uſurpateur ? Le cœur ſerré par l'impreſſion de ces triſtes vérités, dont nous ne pouvons plus douter, nous marchions triſtement à l'iſſue de vêpres vers le lieu de nos petites Aſſemblés, ayant à notre tête M. Grégoire, qui avoit, comme nous, les larmes aux yeux.

Voilà mes amis, nous a-t-il dit, le bonheur qu'on nous avoit promis, nous en goûtons les premiers fruits.

Hélas ! oui, M. Grégoire ; & le malheur encore, ce qu'ayant fait part de notre dernier réſultat à nos amis, ils nous ont dit que ce remede de recourir aux Parlemens (qu'ils trouvoient d'ailleurs fort bon) n'étoit plus praticable, attendu que l'Aſſemblée redoutant ſans doute l'animadverſion ou les pourſuites des Parlemens, juges naturels de la nation, a commencé par les détruire, & qu'ils n'attendent plus que le coup de grace.

R. J'ai bien oppoſé la même difficulté à nos Meſſieurs (locataires), & voici leur réponſe.

Vous dites que les Parlemens ſont les juges naturels de la Nation : qui peut donc les détruire ? Ses Députés ne peuvent avoir d'autre pouvoir que celui qu'ils tiennent d'elle ; or les a-t-elle commis pour cela ? Où eſt leur commiſſion ? Vous ſentez donc que nos Parlemens ſont

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

trop éclairés pour se tenir détruits par une autorité si illégale, qui veut dire si peu légitime.

Invoqués par nous, nos intrépides défenseurs se feront une loi sacrée de détruire ces destructeurs, & de faire peut-être restituer à la Nation l'argent dont ils nous font payer notre propre ruine.

D. Cela est bon, M. Grégoire, vous nous remettez le cœur au ventre sur cet objet ; mais il se présente bien d'autres difficultés : on dit que tous les Journaux de ses Messieurs sont pleins des Villes ou Communautés qui acceptent la nouvelle constitution.

R. Les a-t-on assemblées ces Villes ? Ces Messieurs ont dans toutes des japeurs qui font ces acceptations au nom de leurs Concitoyens qui gémissent. Si on y comptoit les voix, & mieux encore si on les pesoit, le catalogue de leurs Acceptans seroit bien petit !

D. Et pourquoi ces sages Concitoyens se contentent-ils de gémir, que ne s'opposent-ils aux démarches de ces japeurs ?

R. Parce que ceux-ci, qui sont bien payés à nos dépens, agissent sous l'autorité du jour ; qu'ils ont des moyens qui ne sont pas à la portée des honnêtes gens ; qu'ayant commencé par nous séduire, nous Peuple, ils se servent de nous comme des bêtes féroces qu'ils lachent à volonté, comme je vous disois l'autre jour, sur ceux qui pourroient nous défendre ; & qu'étant les plus nombreux, nous faisons peur à ceux qui auroient plus de lumieres.

D. Il faudra donc se corriger & revirer de bord, mais il nous restera bien d'autres difficultés ; on dit par exemple que le Roi consent à tout ce qui se fait ; & l'on a même annoncé qu'il devoit se rendre dans l'Assemblée pour lui en témoigner sa satisfaction. Si cela est comment s'y opposer ?

R. Le Roi eſt libre ou il ne l'eſt pas. On dit qu'il eſt priſonnier ; cela étant ainſi, il ne doit pas être le ſeul de ſon Royaume privé du bénéfice de la Loi, qui déclare nul tous les engagements pris dans les fers ; & effectivement, que peut-il vouloir ou ne pas vouloir dans les chaînes de ceux qui lui laiſſant le vain titre de Roi, lui ont enlevé dans le fait la royauté, & ne lui accorderont la miſérable exiſtence qui leur eſt encore néceſſaire, qu'autant qu'il voudra ce qu'ils voudront, car il ne vit que pour cela ; mais je vais plus loin, & je ſuppoſe qu'il le veut librement & ſincérement, c'eſt pour nous une raiſon très-forte d'invoquer l'autorité de nos Parlemens, & de leur faire tout caſſer, parce que de deux choſes l'une.

Ou le Roi eſt malheureuſement tombé en démence, ou il ſe ſert de l'ombre de l'autorité des Députés pour établir le deſpotiſme le plus abſolu. Dans le premier cas, il eſt clair que l'Etat a beſoin de tuteurs du Roi ; & à qui ce titre eſt-il mieux dévolu qu'aux Parlemens, qui ſont les miniſtres des Loix, les peres des Peuples, & en même temps les plus fermes appuis du Trône, qui ont pluſieurs fois ſauvé la Monarchie, & qui ſeuls, appuyés par nous, peuvent la ſauver encore ?

Dans le cas où tout ce qui ſe paſſe ſeroit un effet de ſa volonté bien réfléchie, il n'y a pas de doute qu'il ſe ſert du miniſtere de l'Aſſemblée pour abattre tous les Corps qui peuvent un peu tempérer ſon autorité ; & dans ce cas, nos Députés ne ſont plus nos miniſtres, mais ceux du pouvoir abſolu : partant, double raiſon de conſerver nos Parlemens, & de leur donner notre confiance ; c'eſt ce que diſent nos Meſſieurs.

D. Nous commençons d'en connoître la né-

ceſſité ; cependant ces Parlemens n'ont-ils rien à ſe reprocher, & la Magiſtrature n'a-t-elle beſoin d'aucune réforme ?

R. A Dieu ne plaiſe, que nos Meſſieurs le prétendent ; mais croyez-vous que la nouvelle Magiſtrature qu'on nous préſente, ne ſera ſuceptible d'aucun abus ; & ne croyez-vous pas, au contraire, que leur ſeul mérite étant, par la nature du ſerment qu'on exige pour y entrer, de ſoutenir les diſpoſitions de l'Aſſemblée, ils y ſeront fixés pour toujours ; & que moyennant qu'ils rempliſſent cet objet, ces abus ſe perpétueront ſans reſſource ? Mais qu'eſt-ce que vous voudriez réformer dans l'adminiſtration de la juſtice ?

D. La trop grande longueur des procès.

R. Hé bien ! on peut en fixer la durée à un, deux, trois ans, ſelon leur importance ; mais encore.

D. Le trop grand nombre des juges qui nous ruinent en appointemens.

R. Croyez-vous que quatre-vingt-trois Départemens auront moins de Juges que treize Parlemens ? Mais d'ailleurs on peut les réduire.

D. On le pourroit ſi ces Meſſieurs vouloient y conſentir ; mais vous voyez dans tous les cas quelle a été leur roideur, quand il s'eſt agi de toucher leurs immunités ; ils ne le voudroient pas.

R. Ils ne le voudront, quant après qu'ils auront pris un état, donné leur argent pour cela, on viendra bruſquement leur ôter l'un, & leur faire perdre l'autre ; mais quand au lieu de rompre on voudra délier, qu'on attendra la vacance des Offices par mort, la réduction deviendra facile, le rembourſement très-aiſé & très-ſûr, parce qu'il ne peſera preſque rien ſur l'état ; & aucun individu vivant, ni aucun héritier des morts, n'étant privé de rien, on y conſentira ſans peine.

D. Cela ſeroit bien long.

R. Hélas ! la vie des hommes eſt-elle ſi longue, qu'on ait à rédouter cet inconvénient ? Et d'ailleurs, croyez-vous qu'en matiere de légiſlation, les opérations les plus bruſques ſoient les meilleures ? Voyez ce qui nous arrive pour avoir voulu aller trop vîte. La France eſt couverte de ruines, & nous ſommes tous en pleurs.

D. Et comment remédiéront vos ſavans à l'inconvénient de la vénalité des charges, qu'on trouve ſi important de ſupprimer ?

R. De la même maniere qu'on aura fait la réduction des Offices, quand on aura fini cette premiere opération (dont la néceſſité eſt pourtant bien douteuſe ; car il y a quelquefois bien de la beſogne pour tous) en la ſuppoſant indiſpenſable ; dès qu'elle ſera finie, on pourroit continuer à rembourſer les Offices vacans par mort, ou par retraite, ſurvétérance, & choiſiſſant pour le remplacement les meilleurs ſujets dans le Barreau, qu'on préſenteroit au Roi pour les nommer.

D. Il nous paroît, Monſieur Grégoire, que ce ſeroit un bon moyen d'avoir une bonne Magiſtrature ; mais cela ſuppoſe la continuation du Barreau, & ſans doute des Procureurs ; cependant ce ſont ces ſuppôts de juſtice qui rendent les procès ruineux.

R. Les droits du Roi contribuent bien à leur cherté ; quand on les ſupprimeroit, il ſera toujours indiſpenſable d'avoir des défenſeurs, ſans quoi le foible ſeroit toujours la victime du fort ; mais on peut les aſſujettir à des regles qui mettent des entraves à leur cupidité : par exemple, établir que toutes les parties qui ſeroient en état de s'en paſſer, pourroient elles-mêmes plaider leurs cauſes, ſoit verbalement, ſoit par écrit. Et pour les autres, aſſujettir les Avocats à un tarif raiſonnable.

Ah ! Monſieur, qu'avez-vous prononcé là ? Les Avocats ſe prétendent un état libre ; ils ne conſentiroient pas à un tarif.

R. Ils y conſentiroient, s'ils étoient vertueux, & il ne faudroit que de ceux-là, ce corps devant fournir la Magiſtrature ; car nous ne pouvons pas nous diſſimuler, que la trop grande liberté conduit au libertinage, & le libertinage de cupidité, va plus loin que tous les autres : s'ils entendent bien les vrais intétêts de leur amour-propre, ils ſentiront qu'il eſt bien indigne de leurs talens, de les proſtituer à un motif ſi bas.

D. Vous ſuppoſez, Monſieur, les hommes tels qu'ils devroient être ; mais à les prendre tels qu'ils ſont, il y a à parier que les parties ſeroient bien mal ſervies, ſi la rétribution devoit être la même.

R. Je crois qu'il y auroit encore moyen de prévenir ce danger, en attendant qu'un meilleur ordre des choſes les eût rendus ce qu'ils doivent être, ce ſeroit d'établir un honoraire double pour les défenſeurs gagnans ; ils auroient tous par là intérêt à bien défendre, & cela pourroit prévenir auſſi l'abus criminel d'engager les parties dans de mauvais procès.

D. Et le Code, M. Grégoire, n'y a-t-il rien à réformer ?

R. Mes amis, vous voudriez que je vous rendis là un compte au-deſſus de ma portée ; nos Meſſieurs diſent ſeulement, que dans ce qu'on connoît du Code Criminel, nos auguſtes repréſentans ſemblent avoir agi pour eux-même, tant ils ont adouci les Loix pénales, & rendu difficile la conviction des coupables. Hélas ! l'appareil des plus affreux ſupplices ne peut les contenir. Que ſera-ce quand ils ſeront enhardis

par l'indulgence de la loi & la difficulté des procédures ?

Croyez m'en, mes chers amis, rapportons-nous-en à la prudence, à la délicateſſe, à l'expérience de nos Parlemens ; comptez que les abus leur peſent autant qu'à nous.

D. Ils réformeront donc auſſi les abus des ordres que vous voulez défendre ; par exemple, puiſque vous êtes d'avis de conſerver les biens du Clergé ; & vous nous avez fait ſentir que cela eſt juſte & important pour la Religion : mais vous conviendrez qu'il ſeroit eſſentiel d'en corriger la diſtribution ; car il eſt affreux de voir tant de ſuperflu dans les uns qui ne font rien, & tant de miſere chez ceux qui travaillent.

R. Nos Meſſieurs ſeroient bien charmés de vous trouver tant de juſteſſe d'eſprit : ſouvenez-vous de la diviſion que nous fîmes dans notre derniere converſation du bien des Evêques ; s'ils ont l'eſprit de leur état, ils n'en auront pas trop. Et pour les Curés pauvres & les Vicaires, voici, ſi j'en étois cru, comme j'arrangerois cela :

Il y a une grande quantité de gros Bénéfices ſimples, comme Prieurés, Abbayes ; quand ils viendroient à vaquer, je ne les nommerois plus, & j'en appliquerois les revenus aux Congrues & aux Vicariats par maniere de tontine, qui s'accroîtroit juſqu'à ce que les Curés auroient 1500 liv. & les Vicaires 1000 liv. : en les chargeant, par parties proportionnées, des obligations des Bénéfices éteints, parce qu'il faut toujours remplir les intentions des Fondateurs.

D. Ces objets remplis, M. Grégoire, il reſteroit encore bien de ces Bénéfices ; la ſeule Abbaye de Saint-Germain-des-Prés compléteroit bien de Congrues ou Cures pauvres, & bien

de Vicariats ; vous laisseriez donc subsister les autres ?

R. Ces objets remplis, s'il en étoit besoin, je supposerois les Fondateurs bons citoyens ; & dès que les obligations qu'ils auroient imposées seroient remplies, comme nous l'avons dit, je croirois faire honneur à leur mémoire, que de les croire, s'ils vivoient dans la disposition d'appliquer le surplus aux besoins de l'état, dans un temps de si grande détresse.

D. Vous avez raison, Monsieur, de supprimer le surplus de ces titres vacans par mort : (car il faut toujours respecter l'état des vivans,) en vérité ces Titulaires paroissent bien inutiles, & affichent un luxe bien scandaleux.

R. Il n'en seroit pas ainsi s'ils avoient l'esprit de leur état, & s'ils usoient de leurs revenus selon l'esprit de l'Eglise ; mais c'est la faute de nos Rois. Ils ont voulu s'arroger la nomination aux grands Bénéfices ; (car je parle aussi des Evêchés) & de ce moment-là, c'est la faveur, c'est l'intrigue, qui ont pris la place du Saint-Esprit ; & vous croyez bien que ces Titulaires n'ont pas été pris dans la classe du peuple ; à moins qu'on n'ait eu un intriguant ou un audacieux à récompenser, tout a été pris dans les premieres familles ; quel moyens d'avoir de bons Apôtres ou de bons Chefs d'ordre ! Ces Ministres portent sur les Sieges Episcopaux le luxe, la mondanité, dans lesquels ils sont nés ; & de là la corruption générale, l'indifférence la plus criminelle sur tous les objets de la Religion & sa ruine.

D. Vous ne voudriez donc pas de Nobles, c'est bien là l'esprit de notre auguste Assemblée ?

R. Je voudrois tout au contraire, qu'à mérite égal, la Noblesse eût la préférence ; mais

je voudrois que ce fût une Assemblée Diocésaine de Curés, de Bénéficiers qui jugeassent de ce mérite, parce qu'ils sont à portée de le connoître ; & si on vouloit conserver au Roi l'honneur de les nommer, je voudrois que cette Assemblée lui présentât ces Sujets bien choisis. J'aurois voulu que nos Députés, au lieu de voler le bien du Clergé, eussent établi ces bonnes regles ; & alors nos enfans, comme ceux des Grands, pourroient y prétendre, puisque les vertus & les talens décideroient seuls. Ah ! si le Roi savoit le mal qu'il s'est fait en négligeant les intérêts de la Religion ! le monstre à qui l'on a prostitué le nom de philosophie moderne ne lui feroit pas aujourd'hui la barbe, ainsi qu'à nous. Mais, mes amis, nous parlons de ceci comme de la pluie & du beau temps, nous ne sommes pas de Législateurs : avez-vous quelque autre obstacle à opposer au parti que je vous propose, de donner nos pouvoirs aux Parlemens ?

D. Oh oui, deux très-grands ; je ne sai si vos Messieurs en ont parlé, & s'ils vous ont mis en état de nous répondre. Premiérement, nos Gardes Nationales ; comment voulez-vous arracher à nos jeunes gens leurs uniformes & surtout leurs cocardes qui leur plaisent tant ?

R. Et pourquoi les leur arracher ? il n'y a qu'à les changer de couleur. Les Gardes Nationales sont très-utiles, & feront la sûreté & la décoration de nos Villes, pourvu qu'elles soient bien dirigées. Quel est le second obstacle dont vous vouliez me parler ?

D. Il est bien plus fort que le premier ; comment, je vous prie, sévrer les troupes de cet argent qu'ils ont reçu & reçoivent tous les jours pour les corrompre ?

R. Comment, mes amis ! En leur faisant un

traitement qui les mette au-dessus de ce genre de corruption ; en rendant les Compagnies aux Officiers, qui, dès ce moment, seront les peres de leurs Soldats, les guideront dans le chemin de l'honneur, & leur apprendront que leurs premiers sermens étant au Roi, ils lui doivent toute leur fidélité ; en rendant les grades aux corps qui, par ce moyen, les regarderont comme leur domaine, & vous ressusciterez les motifs d'émulation dont la cessation les a jettés dans une indifférence sur tout, que la mauvaise politique de les en priver a bien méritée.

D. Ne pourrons-nous vous faire convenir au moins que vous prendriez mal votre temps, pour une agmentation de paie, lorsque le trésor public est épuisé, & qu'on n'a plus de ressource pour y suppléer ?

R. Les Troupes qui n'ont pas de quoi vivre peuvent-elles ordonner à leur estomac d'attendre ? Mais je vais proposer un moyen de leur appliquer une épargne sûre : faisons nos procurations aux Parlemens, comme je les propose, chacun dans son ressort, & appliquons aux Troupes une quinzaine de millions que l'Assemblée nous coûte par an, sans compter les présens énormes qu'il faut faire pour nous faire détruire, & les paiemens des Émissaires, des Espions dans toute la France, nous rendrons l'emploi de simple Soldat un objet d'émulation.

D. Mais les Parlemens vont à leur tour devenir nos Maîtres ; & voilà bien l'Aristocratie dont on parle tant.

R. Ils en mériteroient au moins mieux le nom, car ils gouverneroient ; & ce seroit abuser du mot que de l'appliquer à ceux qui fuient, qui sont proscrits, & qui ne gouvernent rien ; & cette application faite par ceux qui gouvernent tout politiquement. Quelle pitié ! Quand aux Parlemens,

ils n'auroient d'autorité que la nôtre ; & il n'arrive pas souvent d'en voir reculer les limites, autant que l'ont fait nos Très-Illustres ; en tout cas, je pense, que guidés par les deux Ordres, que nous avons l'aveuglement de combattre, nous ne pourrions jamais faire aussi mal qu'eux ; & puis, si l'on étoit capable de tromper encore notre confiance, à refaire par rapport à eux.

D. Nous devenons bien importuns, M. Grégoire ; mais vous nous paroissez avoir si bien saisi la politique de vos locataires, que nous avons bien du plaisir à la trouver si pleine de raison : levez-nous encore quelqu'obstacle que nous trouvons à votre plan : les choses sont bien avancées, & il y a bien de l'entêtement : on dit que MM. les Députés ont déclaré qu'ils se laisseroient écraser par les voûtes de leur salle, plutôt que de revenir sur leurs pas : que faire !

Il n'est pas nécessaire d'attendre cet acte de raison de leur part ; ils ont fait divorce avec elle ; encore moins de rien détruire : c'est un honneur que nous leur laissons, & dont ils ont bien usé ! Nous savons, d'après ce qu'ils s'écrivent eux-mêmes, sous le nom de l'Abbé Raynal, que ce n'est pas en se couchant au travers d'un torrent qu'on l'arrête ; mais on peut doucement en détourner la source & le cours ; & c'est ce que je vous propose.

D. Attendez un peu, je vous prie : & que ferez-vous de la promesse que le Roi vient de faire, & du serment que ceux qu'on appelle Aristocrates vont prêter, de soutenir la nouvelle Constitution ?

R. Ou ce serment est forcé, ou il est criminel ; l'un & l'autre n'imposent d'autre obligation, que de le rétracter le plutôt que cela se pourra : c'est ici la place d'une réflexion bien simple. Si ces admirables Législateurs nous préparent tant de bonheur, pourquoi tant de moyens pour nous le faire

adopter ? Pourquoi donc employer tantôt l'argent, (qui dans ce moment avoit bien un autre emploi) tantôt les poignards, tantôt les terreurs paniques dans tout le Royaume, tantôt les incendies ; & au bout de tout cela encore, le ſerment, & ſerment forcé !

D. Un moment, Monſieur, nous n'avons pas ouï-dire qu'on ait forcé perſonne.

R. Non pas directement, mais il l'eſt ſous peine de voir tout ſaccagé, de livrer tout un peuple à leurs agents ; ſous peine de voir incendier & piller tous les châteaux, ſous peine d'être peut-être ſoi-même pendu à la lanterne : & ce n'eſt pas un ſerment forcé !

D. Mais au moins n'eſt-il pas criminel.

R. Il ne l'eſt pas, parce qu'il eſt forcé ; car, d'ailleurs pourroit-on jurer de ſoutenir une Conſtitution qui renverſe toutes les loix antiques de l'État, tant divines qu'humaines ?

D. Et en quoi les divines ?

R. En admettant comme indifférents tous les cultes, au moins quant à l'état civil, dans un Royaume qui ſe conduit depuis quatorze ſiecles, par les maximes d'un Évangile qui n'en connoît qu'un.

D. En quoi les loix humaines ?

R. En renverſant toutes les loix conſtitutives de l'État, en violant tous les droits les plus ſacrés de propriété.

D. Votre réponſe ſur ces loix divines donne lieu à un nouvel obſtacle. Nos freres ſéparés croient que la révolution leur eſt ſi favorable qu'ils la ſoutiendront toujours.

R. Ils ont tort s'ils ſont juſtes ; ils conviendront que tout ce qu'elle leur accorde, leur étoit accordé avant qu'elle n'eût lieu ; & c'étoit aux Parlemens qu'ils en étoient redevables. Il y avoit bien longtemps que les Parlemens ne jugeoient plus aucune

des querelles que des collatéraux avides faiſoient aux ſucceſſions de leurs enfans : mais ils ſont Citoyens ; ils ſont Propriétaires ; ils pourront être quelques jours les victimes des atteintes que les nouvelles loix portent aux propriétés.

D. En prenant, M. Grégoire, le parti que vous propoſez, le Roi n'auroit donc plus beſoin de Miniſtres ?

R. Et pourquoi voulez-vous qu'il puiſſe s'en paſſer ? Voulez-vous qu'il exécute tout par lui-même ?

D. Nous voilà donc tombés dans la même difficulté de les bien choiſir : ce ſont eux qui ont perdu le Royaume par les abus d'autorité.

R. On peut les aſſujettir à la reſponſabilité pour prévenir ces abus. Mais d'ailleurs la circonſtance n'a jamais été ſi favorable pour en avoir des bons : ce malheureux bouleverſement n'a eu que cela de bon, qu'il a été une pierre de touche pour bien connoître les hommes : croyez-vous que ceux qui ont ſi bien manifeſté la réunion des talens ſupérieurs & des vertus ſublimes, comme un Laly-Tolendal, un Mounier, &c. &c. . . . ſeroient de mauvais Miniſtres ?

CONCLUSION.

Monſieur Grégoire, il y a déja long-temps que vous prêchez des convertis ; mais nous avons été bien aiſe de profiter des lumieres que vous avez ſi heureuſement tiré de vos Savans. Nous allons travailler de toutes nos forces à les faire paſſer à nos chers Compatriotes, à nos enfans qui font leur tour de France ; nous ſentons la vérité de tout ce que vous nous avez dit : nous voyons que nous avons malheureuſement ſervi d'inſtrument à la ruine de la France ; mais on nous a égarés & ſéduits ; nous en ſommes innocens, & nous en ſommes les victimes. Si nous

étions un peu moins légers, nous n'aurions pas oublié que la premiere, ou une des premieres opérations de l'Assemblée, fut d'anéantir nos privileges & nos maîtrises ; & que n'ayant osé soutenir cette démarche, à cause du besoin qu'on avoit de notre bras, nos maîtrises & privileges ses trouvent détruits par l'effet de l'anarchie ; nous sentons de quelle importance il est de nous réunir à tous les Ordres, pour agir de concert, & faire face au terrible orage qui s'est élevé sur la France, ne souffrons pas que l'agiotage, qui a fait tant de fortunes scandaleuses, acheve de pomper le sang des Provinces ; & quand il seroit aussi vrai qu'il est faux que les biens du Clergé appartinsent à la Nation, ne souffrons pas qu'il rempliſſe cet odieux objet. La dette nationale ne sera jamais plus en sûreté que sous la sauve-garde de la Nation. Quand toutes les classes seront contentes, & que tous leurs intérêts seront ménagés, on peut, on doit en attendre l'acquit des nouvelles impositions.

Que l'indigne Apôtre de l'agiotage porte seul la peine de ses infractions aux regles & aux devoirs de son état. Nous sommes Nation ; que chacun dans son ressort retienne la partie qu'il renferme ; c'est notre patrimoine ; c'est l'établissement de nos enfans, le débouché des familles, la ressource de l'indigence, la portion du Seigneur, dont on veut détruire le Culte.

Monsieur Grégoire..... Mes amis, vous me transportez, allons au Roi, dont la situation nous couvre d'une honte éternelle, mais allons-y éclairés par le véritable patriotisme ; notre bras, malheureusement égaré, a contribué plus que tout au renversement de l'autorité légitime, donnons-nous la gloire de la rétablir ; & pour cela, à la Noblesse, au Clergé, & tous

enſemble aux Parlemens : conſervons, maintenons ces colonnes du Trône & de la liberté.

O ma Patrie ! puiſſe ce retour de zele, que je te paie, peut-être au péril de ma vie, te ſervir de don patriotique, & te profiter.

Voilà, NOSSEIGNEURS, le réſultat de notre ſecond entretien, dont je vous avois promis la communication ; s'il en ſurvient quelqu'autre, j'aurai l'honneur de vous en faire part. Mais en récompenſe de ma fidélité à cet égard, permettez-moi quelques réflexions en forme de plaintes reſpectueuſes. Nous vous avons ſervis, comme on dit, ſur les deux doigts ; vous devez vous-même être étonnés des ſuccès que nous vous avons procurés, par notte aveuglement & la facilité avec laquelle nous avons reçu votre propre barbarie ; nous méritions d'être traités avec plus de confiance. Que ne nous diſiez-vous, par exemple, que vous nous feriez travailler au ſuccès du projet de l'année derniere, pour la chûte duquel nous brûlâmes, en ſigne de joie, l'éfigie de M. de Brienne dans toute la France ; & vous nous avez ſi bien traités en moutons, que vous vous êtes contentés d'y changer ſeulement les noms.

L'année derniere le deſpotiſme miniſtériel vouloit détruire les Parlemens, comme gens incommodes, qui voient trop clair ; mais alors ils furent ſoutenus par les trois Ordres, qui en connoiſſoient le prix. Un autre Miniſtre a ſuccédé à celui-là, qui a eu le même eſprit, & a dit : il faut abattre les deux premiers Ordres, & pour cela, il faut ſe ſervir du troiſieme pour les diviſer ; & pour que le peuple n'y connoiſſe rien, il faut lui appeller Départemens & Diſtricts, ce qu'on lui appelloit grands & petits Bailliages ; il faut lui appeller Aſſemblée Nationale, Commiſſion intermédiaire, ce qu'on lui avoit appellé Cour Plé-

niere ; ce ſera aſſez bon pour le peuple, que nous récompenſerons en promeſſes. Les remplira qui pourra ; nous lui dirons qu'il ſera égal à tout le monde, & nous lui laiſſerons le ſoin de ſe faire tel s'il peut ; qu'il ne payera rien, & nous le mettrons dans le cas de ſupporter ſeul la partie que le Clergé & la Nobleſſe s'engageoit à payer dans tous leurs cahiers, parce que nous nous emparerons du bien de l'un, & que nous lui ferons détruire l'autre. En vérité, NOSSEIGNEURS, il a fallu vous ſuivre bien exactement, pour connoître tout cela ; vous nous avez dit, pour nous encourager & nous enhardir, vous ne payerez rien, & vous êtes mille contre un Noble ou un Prêtre. Nous calculons un peu par réflexion, & nous diſons : ſi nous ſommes mille contre un, comment faire ſupporter à cet un ruiné & dépouillé, les contributions de mille ? N'eſt-il pas plus apparent que nous ſerons obligés de ſupporter, tous ruinés que nous ſerons, par la privation des fruits de notre induſtrie, la quote-part de ce mille & unieme ; car l'Etat a plus beſoin que jamais de ſes revenus.

Tenez, NOSSEIGNEURS, vous & nous avons un peu perdu la tête dans tout ce margouillis ; aux Parlemens, ſi vous m'en croyez, pour dévider cette grande fuſée.